

Compte rendu réunion du 19 novembre 2021

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	14

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf novembre à vingt heures trente le conseil municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2021

PRESENTS : Patrice LE PENHUIZIC, Marie-Annick BURBAN, Ludovic COLLOMB, Laetitia EON, Hugues BRABANT, Brigitte CORFMAT, Alexandre GONDET, Fabrice LE GAL, Claire-Marie LE LUHERN, Pascale LE GOUHINEC, Fabienne DUBOS, Romain RETIF, Erwan POCHOLLE.

ABSENTS : Céline GUENOUX (pouvoir à Mr Ludovic COLLOMB)

Secrétaire : Mme Marie-Annick BURBAN

Ordre du jour -----

1°- Approbation compte-rendu réunion 15 octobre 2021

2°- BSH - Ar Graëll 3 ème tranche

- CRAC 2020 (compte-rendu annuel à la collectivité)

Monsieur le Maire présente le compte rendu annuel à la collectivité. Une rectification est à apporter sur le prix de vente de la tranche 3. Il est précisé 99.00€ le m² au lieu de 105.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide le CRAC 2020 .

Le prix de vente des terrains de la tranche 3 sera rectifié et porté à 105.00€ le m².

- Informations diverses Ar GRAELL

Madame Laetitia EON fait savoir au conseil municipal que la commission « Ar Graëll » s'est réunie le 19 novembre en présence de Mr LUCAS BSH et Mr GIRARDEAU, architecte conseil.

Cette réunion portait sur le cahier des recommandations de la tranche 3.

Ce document est en cours de finalisation.

Madame Laetitia EON informe le conseil municipal que le groupe de travail s'est également réuni pour travailler sur les critères et les points pour le classement des candidatures.

Les tableaux sont présentés aux élus.

Sont évoqués les critères : domiciliation, lien avec Lauzach , enfants scolarisés sur Lauzach, situation familiale.

Ces critères seront transmis au service commercialisation de BSH.

3°- Cantine : projet de convention d'utilisation des locaux et de matériel avec la mairie de Questembert

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour la mise à disposition des locaux et de matériel pour la restauration collective. La précédente convention arrive à échéance le 31/12/2021.

Cette proposition de convention est calculée de la même manière avec les frais de transport en moins car ils sont désormais assurés par la société Ansamble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle a été présentée.

3°- Questembert Communauté

- Rapports d'activités 2020

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve le rapport d'activités de Questembert Communauté

- Rapports d'activités service déchets

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve le rapport d'activités de Questembert Communauté – service déchets.

4°- Morbihan Energies

- Rapports d'activités 2020

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve le rapport d'activités de Morbihan Energies

5°- Etang compte rendu COPIL

Le COPIL s'est réuni le 19 novembre, Monsieur Romain RETIF effectue un compte-rendu de cette réunion.

Questions diverses

- Compte-rendu de réunions

Des points sont rajoutés :

- comptabilité : délibérations modificatives,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations et propose la décision modificative ci-dessous :

Chapitre	Articles	Montant
Chap 13	C/13258	+ 4200.00 €
Chap10	C/10226	+ 135.00 €

Chapitre	Articles	Montant
Chap 02	C/002	- 4200.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte la décision modificative telle que présentée ;
- dit que la décision modificative sera inscrite au budget.

*** régularisation de délibération pour affectation du résultat budget commerce et budget commune**

Monsieur le Maire fait savoir que les montants indiqués dans les délibérations de mars 2020 relatives à l'affectation du résultat sont erronés.

Les nouveaux montants à indiquer sont les suivants :

Budget commerce 15 114.04€

Budget commune : 391842.08€

- délibération pour une convention financière dans le cadre d'un livre sur la biodiversité communale

Madame Brigitte CORFMAT fait savoir au conseil municipal qu'une convention financière dans le cadre d'un beau livre sur la biodiversité communale doit être signée entre la commune et le Parc Naturel du Golfe du Morbihan.

Le choix de la commune s'est porté sur 400 exemplaires soit un coût total de 2800€ qui correspond à l'achat au prix de lancement.

Jusqu'au 30/11, le prix de vente sera de 8.00€ et ensuite il a été fixé à 10.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.
- **Mois du Documentaire**

Monsieur Romain RETIF effectue un compte rendu des animations présentées dans le cadre du mois du documentaire.

- **Clôture de l'école**

Madame Marie-Annick fait savoir que les travaux de clôture de l'école ont été réalisés.

Dates :

Plu i : 01/12 - 16h30 Damien FERRET OAP/ espaces réservés/ hauteur de constructions

CM : 09 décembre 20h30

Bureau municipal : 02/12 10h -12h

Remise officielle des livres au Carré des Arts : 10/12 à 18h00

Vin chaud : 17/12/2021 18h30